

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 10 juillet 2020**
A **19 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

MEMBRES ELUS	:	15
MEMBRES EN FONCTION	:	15
MEMBRES PRESENTS	:	8
Membre Excusé	:	7
POUVOIR(S)	:	7

Membres présents :

Adjoint(e)s : Mme Gaby ZILLIOX, M. Lionel DOLT,

Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BEMMANN
M. Jacky HEINTZ
M. Claude LUDMANN
Mme Florentine SCHNEIDER
Mme Perrine DELVART

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

M. Guillaume MATHEIS, pouvoir à M. Claude LUDMANN
Mme Monique FURST, pouvoir à Mme Gaby ZILLIOX
M. Daniel GENTNER, pouvoir à M. Jacky HEINTZ
Mme Huguette HAASSER, pouvoir à Mme Florentine SCHNEIDER
M. Jérôme STARCK, pouvoir à M. Frédéric BEMMANN
M. Steve ZIMMER, pouvoir à Mme Christine HEITZ
M. Steve AUGUSTIN, pouvoir à M. Lionel DOLT

La convocation pour la séance a été transmise le 6 juillet 2020 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la Maire,

Mme Perrine **DELVART** est nommée à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE ALBERT CAMUS DE SOUFFLENHEIM ET ENVIRONS

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si un quart du Conseil Municipal en est d'accord. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de voter à main levée.

Madame Christine HEITZ, Maire demande s'il y a des candidats :

M. Lionel **DOLT** propose sa candidature
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Nombre de conseillers présents : 8 Majorité absolue : 8

M. Lionel **DOLT** a obtenu : 15 voix (dont 7 pouvoirs)

Monsieur Lionel DOLT ayant obtenu la majorité absolue a été désigné comme délégué pour représenter la Commune de Schirrhoffen au sein du Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs.

POINT N° 4 : ELECTIONS DES DELEGUES ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le dimanche 27 septembre 2020 auront lieu les élections sénatoriales.

Collège électoral

Les sénateurs sont élus dans chaque département par :

- les députés
- les conseillers régionaux élus dans le département
- les conseillers départementaux
- les délégués des conseillers municipaux ou les suppléants de ces délégués

Rôle des suppléants

Si un délégué est empêché de participer aux élections des sénateurs, celui-ci est remplacé par un suppléant.

Mode de scrutin

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu séparément. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours conformément aux dispositions de l'article L. 288 et R. 133 du code électoral.

Quorum

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

Modalités de candidature

Les candidats aux fonctions de délégués titulaires et les candidats aux fonctions de délégués suppléants peuvent se présenter :

- soit isolément
- soit sur une liste complète
- soit sur une liste incomplète.

Les élections des délégués et des suppléants étant distinctes, elles font l'objet de candidatures distinctes. Une liste ne peut donc pas regrouper des candidats au mandat de délégué et des candidats au mandat de suppléant.

Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral).

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R 130.1 à R.148 ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que pour la commune de Schirrhoffen, il convient de procéder à l'élection de 3 délégués et 3 délégués suppléants.

Il est proposé de procéder au vote.

4.1 - Election des délégués

Considérant qu'une seule liste a été déposée pour l'élection des **délégués**, à savoir :

Mme Christine HEITZ

Mme Gaby ZILLIOX

M. Lionel DOLT

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé lui-même l'enveloppe avec le bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Sont élus délégués (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)

NOM et PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
Gaby ZILLIOX	15	Quinze
Christine HEITZ	15	Quinze
Lionel DOLT	14	Quatorze

4.2 - Election des suppléants

Considérant qu'une seule liste a été déposée pour l'élection des **suppléants**, à savoir :

M. Claude LUDMANN

Mme Huguette HAASSER

M. Steve ZIMMER

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé lui-même l'enveloppe avec le bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Sont élus suppléants (*dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats*)

NOM et PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
Claude LUDMANN	15	Quinze
Huguette HAASSER	15	Quinze
Steve ZIMMER	15	Quinze

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **19 heures 45.**

AUGUSTIN Steve
Excusé

GENTNER Daniel
Pouvoir

MATHEIS Guillaume
Pouvoir

BEMMANN Frédéric

HAASSER Huguette
Pouvoir

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme
Pouvoir

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique
Pouvoir

LUDMANN Claude

ZIMMER Steve
Pouvoir